



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 007 À UNE
INVITATION À SOUMMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Titre : Services de génie multidisciplinaire – Parcs nationaux des montagnes d'Alberta et de Colombie-Britannique	
N° de l'invitation : 5P468-23-0001/A	Date : 28 août 2023
N° de modification : 007	
N° de référence du client :	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 7 septembre 2023	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen N° de téléphone : 587-439-3529 Courriel : rebecca.chen@pc.gc.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 007

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

A. Questions et réponses

- Q47.** L'addenda n° 6 stipule qu'un seul curriculum vitae de professionnel de haut niveau et un seul curriculum vitae de professionnel intermédiaire sont requis pour chaque discipline. S'agit-il du nombre minimum et maximum de curriculum vitae qui seront évalués pour chaque discipline? Dans l'affirmative, il serait difficile de démontrer les compétences chez une seule ou deux personnes. Par exemple, un ingénieur de structures qui s'occupe à la fois des bâtiments et des ponts ou des ponceaux, ou un ingénieur électricien qui s'occupe à la fois des bornes de recharge pour véhicules électriques et des feux de signalisation ou des systèmes de réseaux.
- R47.** L'Agence Parcs Canada (APC) demande :
- Un professionnel de haut niveau par discipline
 - Au moins un professionnel intermédiaire, pour un maximum d'un professionnel intermédiaire par catégorie de projet applicable à la discipline. Par exemple : en génie civil, il peut y avoir un maximum de cinq professionnels intermédiaires.

Le professionnel de haut niveau doit avoir une expérience générale dans la discipline. L'expérience des professionnels intermédiaires **doit couvrir les catégories de projet spécifiques à la discipline**. Veuillez noter que les professionnels intermédiaires peuvent gérer plus d'une catégorie de projet.

- Q48.** La modification 1 apportée à la question et à la réponse 20 indiquait que deux (ou trois) curriculum vitae de professionnels de haut niveau et intermédiaires étaient admissibles. Étant donné que la question 20 n'a pas été annulée, veuillez confirmer le nombre minimum et maximum de curriculum vitae qui seront évalués par discipline.
- R48.** Voir la question 47 ci-dessus.
- Q49.** Le tableau des limites du nombre de pages de l'addenda n° 6 indique une limite de quatre pages pour la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, mais l'addenda n° 4 annonçait l'augmentation de la limite à huit pages pour cette section. Veuillez confirmer que la limite de pages pour cette section est toujours de huit pages.
- R49.** C'est exact, cette exigence a été oubliée par l'administration dans l'addenda n° 6. La modification 4, qui stipule que la limite du nombre de pages de la Partie A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion est de huit pages, s'applique toujours.
- R50.** La modification 6 prévoyait le changement de l'exigence relative au nombre de curriculum vitae requis, qui est passé de deux par catégorie à deux par discipline. Toutefois, les tableaux de réponses dans la Partie B : Évaluation technique de la DOC exigent toujours de nommer un professionnel de haut niveau pour chaque catégorie, pour laquelle ils seront notés. Ces tableaux seront-ils modifiés pour refléter les nouvelles exigences, étant donné que dans de nombreux cas, une personne peut ne pas être en mesure de démontrer son expertise dans toutes les catégories d'une discipline?
- R50.** Dans les tableaux de la Partie B : Évaluation technique, la colonne « Nom des professionnels de haut niveau » sera supprimée. Toutefois, veuillez indiquer clairement qui est le professionnel de haut niveau et le(s) professionnel(s) intermédiaire(s) pour chaque catégorie de projet au sein de chaque discipline.

B. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans : **DOC 23-0001, PARTIE B : Évaluation technique**
Apporter les modifications suivantes, en rouge :

Exigences relatives aux C.V. des personnes-ressources

L'offrant doit fournir les C.V. des personnes-ressources pour chacune des disciplines individuelles ~~catégories de projets~~. La même personne-ressource peut être mise en avant pour présenter une expérience dans plusieurs disciplines individuelles ~~catégorie de projet~~. Pour chaque disciplines individuelles ~~catégorie de projet~~, ~~deux~~ personnes-ressources doivent être proposées comme suit :

- L'une d'elles sera un professionnel de haut niveau ayant au moins 10 ans d'expérience récente et pertinente dans les disciplines individuelles ~~catégorie de projet~~.
- ~~Une deuxième personne-ressource sera~~ Au moins une personne-ressource, pour un maximum d'une personne par catégorie de projet applicable pour chaque discipline, sera un professionnel intermédiaire ayant au moins 5 ans d'expérience récente et pertinente dans les disciplines individuelles ~~catégorie de projet~~.

Dans : **DSO 23-0001, EPEP 2 EXIGENCES DE L'OFFRE**
Supprimer : **2.5 Exigences spécifiques concernant le format de l'offre**
Remplacer par :

2.5 Exigences spécifiques concernant le format de l'offre

Le nombre maximum de pages (texte et graphiques compris) à soumettre pour les exigences cotées de l'EPEP 3.2 est indiqué ci-dessous :

Limites du nombre de pages	
PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion	4 Pages 8 Pages (modification 4)
PARTIE B : Évaluation technique — chaque discipline	6 pages par discipline 2 pages par catégories de projet
PARTIE B : Évaluation technique — C.V.	2 pages par C.V. (1 page pour le personnel de haut niveau, 1 page pour le personnel intermédiaire pour chaque discipline catégories de projet)
PARTIE B : Évaluation technique — pluridisciplinaire (8.1, 8.2, 8.3) (le cas échéant)	5 Pages
PARTIE E : Critères d'avantages sociaux des Autochtones	Pas de limite de page

Les éléments suivants ne sont pas pris en compte dans les limites du nombre de pages mentionnées ci-dessus :

- Lettre de motivation;

N° de l'invitation :
5P468-23-0001/A

N° de la modification :
007

Autorité contractante :
Rebecca Chen

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :

Titre :
Services de génie multidisciplinaire – Parcs nationaux des montagnes d'Alberta et de Colombie-Britannique

- Page de couverture;
- Onglets/diviseurs utilisés pour identifier uniquement les sections de l'offre, à condition qu'ils soient exempts de tout autre texte et/ou graphique;
- Table des matières, y compris les tableaux de correspondance;
- Formulaire de déclaration et d'attestation (annexe A);
- Dispositions relatives à l'intégrité — Documentation requise;
- Page de garde du document de demande d'offre à commandes;
- Page de garde de la (des) révision(s) du document de demande d'offre à commandes;
- Formulaire d'offre de prix (annexe B);
- Cadre des avantages offerts aux Autochtones (partie E).

Conséquence de la non-conformité : toutes les pages qui dépassent le nombre de pages indiqué ci-dessus et toutes les autres pièces jointes seront retirées de l'offre et ne seront pas transmises aux membres du comité d'évaluation de PC pour évaluation.

Dans : **RFSO 23-0001, Part B: Technical Evaluation, Table 2**

Supprimer les colonnes « Nom des professionnels de haut niveau »; elles ne sont plus nécessaires.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.